

## Téléphonie Mobile

### Fiche de synthèse Charte 2021

#### Informations générales :

Opérateur	SFR	Arrdt	16 <sup>ème</sup>
Nom de site	AV NEW YORK	Numéro	7510000005
Adresse du site	46, avenue de New York	Hauteur	R+5 (18m)
Bailleur de l'immeuble	Privé	Destination	Habitations
Type d'installation	Suppression de l'antenne existante 2G/3G/4G remplacé par une antenne AEQEI entrelacée à faisceaux fixes et orientables pour la 2G/3G/4G/5G NR2100 et 5G NR3500		
Complément d'info	une antennes sur 1 azimut		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Oui

#### Calendrier de suivi du dossier

Date de validation de la version précédente du dossier	2021
Date d'enregistrement au Département Téléphonie Mobile (J)	06/07/2023
Date limite de réponse de la Mairie d'arrondissement (J+1 mois)	06/08/2023

#### Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	L'opérateur prévoit de faire évoluer ses équipements afin de d'apporter de nouveaux services 5G et de permettre d'utiliser dans les meilleures conditions son réseau de téléphonie mobile conformément à nos obligations réglementaires.		
Détail du projet	Ajout de la fréquence 3500 MHz (5G) sur un site existant en 2G/3G/4G (fréquences 700MHz, 800MHz, 900MHz, 1800 MHz, et 2600MHz) ainsi que le partage de la fréquence 2100MHz (4G/5G) orientées vers l'azimut 100°		
Distance des ouvrants	Fenêtres à 2 m des antennes	Vis-à-vis (25m)	R+8 (23m)
Estimation	2G/3G/4G/5G: 100° <5V/m 5G (3500): 100° <5V/m		
Hauteur (HMA) des antennes 5G	17.6m		

#### Incidence visuelle

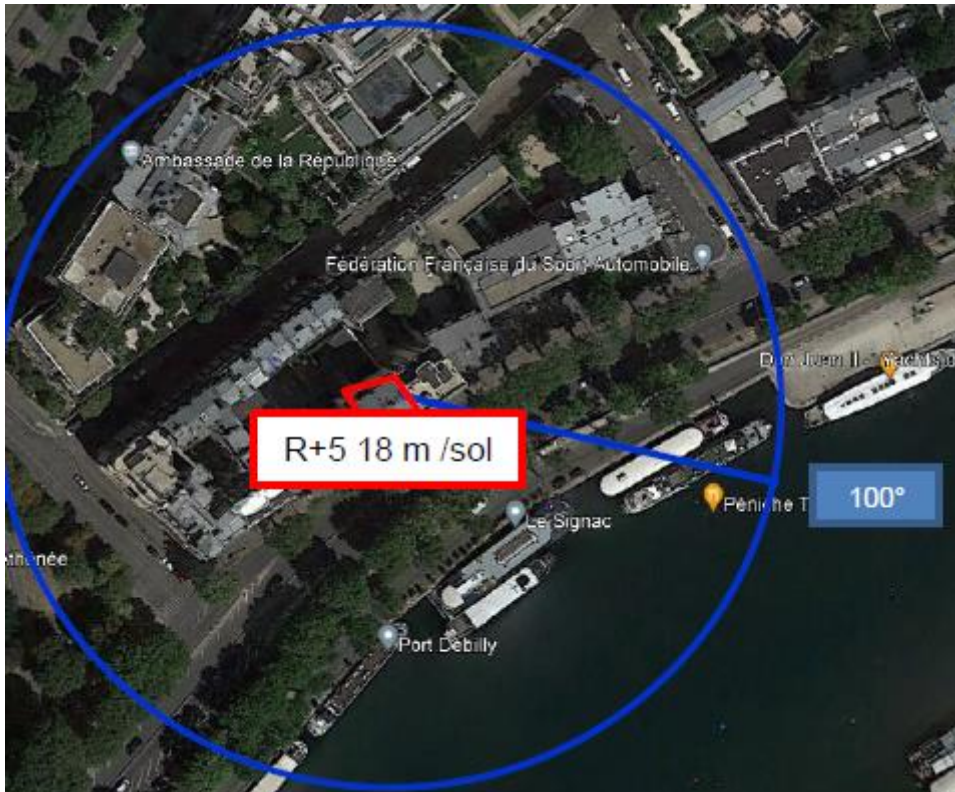
Description des antennes et intégration paysagère	Ce projet consiste à remplacer l'antenne existante par une antenne à faisceaux fixes et orientables.
Zone technique	Les modules techniques de taille réduite et de couleur gris clair seront placés en pied d'antennes, invisibles depuis la rue

**Date :**

#### Avis de la Mairie d'arrondissement concernée :

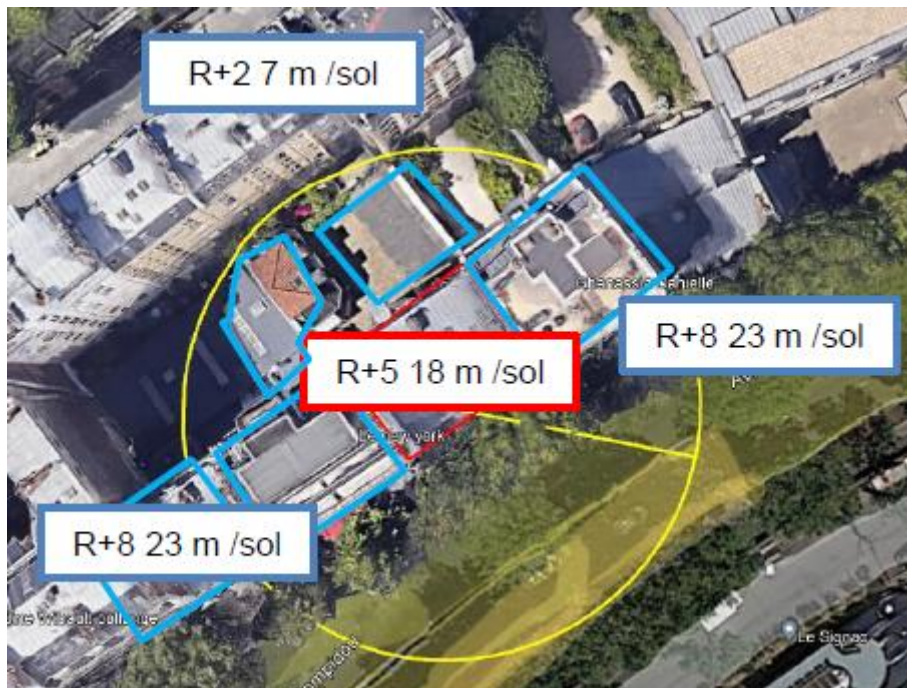
Avis Mairie d'arrondissement :	Favorable	<input type="checkbox"/>
	Défavorable	<input type="checkbox"/>
	Ne se prononce pas	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	

**Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes**



Aucun établissement particulier à moins de 100m de l'antenne

**Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes**



## Simulation et conformité au seuil de la Charte en 2G/3G/4G/5G (2100MHz)

❖ Exposition par antennes à faisceau fixe

Le niveau maximal d'exposition simulé à 1,5 m de hauteur est compris entre 0 et 1 V/m

Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne à faisceau fixe:

Azimut 100°	
Niveau Maximal	entre 4 et 5 V/m
Hauteur	14.5 m

**SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE**

i. Azimut 100°: antennes fixes

Pour les antennes à faisceau fixe orientées dans l'azimut 100°, le niveau maximal calculé est compris entre 4 et 5 V/m . La hauteur correspondante est de 14.5 m .



## Simulation et conformité au seuil de la Charte pour le 3500MHz (5G)

❖ Exposition par antennes à faisceaux orientables

Le niveau maximal d'exposition simulé à 1,5 m de hauteur est compris entre 0 et 1 V/m .

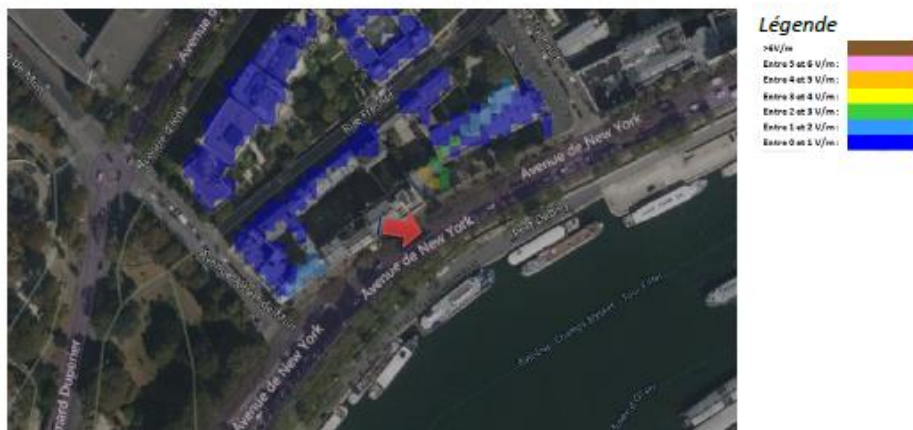
Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne à faisceaux orientables:

Azimut 100°	
Niveau Maximal	entre 4 et 5 V/m
Hauteur	14.5 m

**SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE**

ii. Azimut 100°: antennes à faisceau orientable

Pour les antennes à faisceau orientable dans l'azimut 100°, le niveau maximal calculé est compris entre 4 et 5 V/m . La hauteur correspondante est de 14.5 m .



**Vue des Antennes Avant/Après**

**Etat de l'existant :**



**Etat projeté :**



**Vue des Azimuts****Azimut 0 : 100°**